

## BULLETIN OFFICIEL

DE LA

## BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois . . . . . 0 80  
Un an . . . . . 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

## LE CONGRÈS DE NANTES

Blâme infligé par la Bourse du Travail de Nantes à son délégué au Congrès de Zurich

## SOMMAIRE

1. Convocations. — Comité Général. — Permanence.
2. Le Congrès de Nantes.
- Partie Officielle.** — 1. Comité général. — 2. Commission exécutive. — 3. Commission de propagande. — 5. Rédaction du *Bulletin*.
- Partie non Officielle.** — 1. La grève de Mineurs. 2. L'Avenir. — 3. Informations diverses. — 4. Les Travailleurs aux bénéfices. — 5. Acte de Charité. — 6. Le Combat pour la Vie. — 7. Le Salariat. — 8. Aux Travailleurs. — 9. Nouvelles des Bourses du Travail.

## CONVOICATIONS

## COMITÉ GÉNÉRAL

le Mardi 21 Novembre, à 8 heures très précises du soir.

ORDRE DU JOUR : 1<sup>o</sup> Organisation du Congrès de Nantes. — 2<sup>o</sup> Question des Boulangers. — 3<sup>o</sup> Adhésion à la Fédération des Bourses, nomination du délégué.

Commission de propagande. — Tous les Samedis, à 8 heures.

Commission du *Bulletin*. — Tous les Lundis, à 8 heures.

## PÉRMANENCE

du 21 Novembre au 30 Décembre

De 8 heures à 10 heures du soir

21 novembre	Dupré	11 décembre	Brault
22 —	Juguet	12 —	Chevé
23 —	Lambert	13 —	Douillet
24 —	Ledunnois	14 —	Dupré
25 —	Letessier	15 —	Juguet
27 —	Marchand	16 —	Lambert
28 —	Moreau	18 —	Ledunnois
29 —	Nicolas	19 —	Letessier
30 —	Rambaud	20 —	Marchand
1 <sup>er</sup> décembre	Ribrac	21 —	Moreau
2 —	Richard	22 —	Nicolas
4 —	Riou	23 —	Rambaud
5 —	Tulleau	26 —	Ribrac
6 —	Tulève	27 —	Richard
7 —	Babonneau	28 —	Riou
8 —	Bisseret	29 —	Tulleau
9 —	Bras	30 —	Tulève

## LE CONGRÈS DE NANTES

Le cinquième Congrès national, qui a eu lieu à Marseille, l'année dernière, sous les auspices de la Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs de France, a décidé que le sixième Congrès se tiendrait à Nantes en 1894.

Le premier Congrès de la Fédération des Bourses du Travail, qui s'est réuni en juillet dernier à Paris, en a décidé autant pour le deuxième Congrès des Bourses du Travail.

Devons-nous avoir l'an prochain deux Congrès distincts, ou bien un seul Congrès ? Voilà le problème qui se pose devant la Bourse du Travail de Nantes, chargée de l'organisation.

La Fédération des Bourses a proposé un seul Congrès au Conseil national de la Fédération nationale des Syndicats. Celui-ci a cru devoir refuser et nous en a prévenu par sa lettre du 20 octobre dernier.

La question est délicate et mérite qu'on l'étudie attentivement, car il est absolument nécessaire que les deux grandes organisations ouvrières convergent vers le même but, au lieu de se contrarier l'une l'autre.

Avant d'entrer plus avant dans l'étude de la question, il convient de donner quelques éclaircissements sur les actes des deux Fédérations jusqu'à l'heure actuelle.

La Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs de France a été fondée en 1886, au Congrès de Lyon. Elle a tenu son deuxième Congrès en 1887, à Montluçon ; son troisième en 1888, à Bordeaux ; son quatrième en 1890, à Calais ; et son cinquième en 1892, à Marseille.

Nous n'avons pas à rappeler ici les immenses services qu'elle a rendus à la cause ouvrière, car tous nos camarades les connaissent ; il nous suffira de dire qu'elle a permis d'imprimer au mouvement ouvrier une action d'ensemble qu'il n'aurait jamais pu avoir sans cela ; quant à son fonctionnement, il est simple : Chaque Congrès nomme un Conseil national dans la ville où il s'est tenu et qui conserve ses pouvoirs jusqu'au Congrès suivant.

Mais depuis 1886, il s'est fondé un grand nombre de Bourses du Travail en France, et ces nouveaux organes ont senti le besoin d'unir leurs efforts. Sur l'initiative de la Bourse de Paris, un premier Congrès a eu lieu dans cette ville, en juillet dernier, et a cimenté la Fédération nationale des Bourses du Travail qui a constitué une deuxième organisation ouvrière, parallèle à celle déjà existante.

La Bourse du Travail de Nantes a cru devoir protester contre la tenue de ce Congrès, parce qu'elle y voyait la division des forces ouvrières et, par suite, une cause d'affaiblissement. Cependant, elle s'y est fait représenter afin d'y préconiser l'union si nécessaire pour lutter contre les détenteurs du capital.

Nous devons dire que notre appel a été entendu, et la preuve, c'est que le deuxième Congrès des Bourses du Travail a été fixé à Nantes.

Le fait matériel que les deux Congrès sont fixés à Nantes, indique à lui seul la solution : il ne devrait y avoir qu'un seul Congrès, fait sous les auspices des deux grandes organisations ouvrières existantes, d'autant plus qu'elles représentent chacune un nombre à peu près égal de Syndicats ; le Congrès de Nantes deviendrait un trait d'union entre elles.

Nous sommes convaincus que ni l'une ni l'autre ne failliront au devoir d'union qui s'impose, si on ne veut pas aller contre le but qu'on poursuit; sans cela, l'organisation qui créerait une division encourerait une grande responsabilité vis-à-vis du monde du travail, et devrait être dénoncée comme traîtresse à la cause sacrée de l'émancipation ouvrière.

Au besoin, la Fédération des Bourses peut grouper tous les Syndicats des villes où il existe des Bourses du Travail, et la Fédération nationale tous les Syndicats des villes ou communes où il n'en existe pas. Elles auraient ainsi chacune leur autorité propre, et loin de se contrarier, elles pourraient adopter une action parallèle, dans le but de faire aboutir les revendications prolétariennes.

Il est du reste nécessaire que ni l'une ni l'autre ne cherche à englober l'organisation rivale, elles doivent avoir toutes deux leur vie propre, leur fonction spéciale et si chacune d'elle reste dans son rôle et ses attributions, elles sont appelées à rendre de grands services, de plus grands même que s'il n'existait qu'une seule et unique organisation comprenant tous les groupes et syndicats ouvriers.

Il est clair que la Fédération des syndicats et groupes corporatifs peut prendre des décisions, assumer des responsabilités qui mettraient l'existence des Bourses en danger. D'un autre côté, elle peut s'occuper spécialement de la partie active du mouvement ouvrier en ce qui concerne la lutte contre le patronat, tandis que la Fédération des Bourses a surtout pour mission la partie technique, théorique du mouvement ouvrier: car en dehors du placement des ouvriers, les Bourses du travail constituent en réalité des Chambres de travail rappelant les Chambres de commerce et discutant les intérêts du travail vis-à-vis du Gouvernement, du pouvoir législatif, du pouvoir communal, etc.

Une considération de la plus haute importance milite en faveur de l'existence simultanée de ces organisations.

Les Bourses du Travail, à l'exception de la Bourse municipale de Bordeaux, sont indépendantes de la tutelle bourgeoise, mais elles n'en sont pas moins surveillées de près par les autorités qui gardent les prérogatives de la classe dominante avec un soin à faire honte aux chiens de garde les plus pénétrés de leur mission.

Dans un pareil état d'esprit, le prétexte le plus futile peut leur servir pour faire occuper les Bourses du travail par la police, la gendarmerie et l'armée, et saisir leurs papiers; on l'a vu tout dernièrement à Paris.

L'autorité bourgeoise est vis-à-vis de la classe ouvrière comme le chat qui guette une souris.

La liberté n'est, du reste, jamais bien en sûreté en France et il faut vraiment qu'elle ait la vie dure pour ne pas être morte depuis longtemps.

La possibilité de la fermeture des Bourses du travail n'est donc pas invraisemblable, et par suite il faut la prévoir de façon à ne pas se trouver pris au dépourvu si elle se produisait.

Admettons même que par leur habileté et leur prudence, les Bourses du Travail arrivent à ne pas choquer la défiance ombrageuse de l'autorité bourgeoise, les nécessités de la lutte pour l'émancipation ouvrière n'en auront que plus besoin d'une organisation qui échappe à toutes les entreprises des capitalistes et des journaux publiés qui sont encore à leur discrétion.

Cet organisme est la Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France, laquelle échappe et échappera toujours aux caprices des syndicats, qui par sa nature même échappe aux caprices du pouvoir et restera toujours insaisissable, a rendu et rendra encore des services immenses à la cause ouvrière, en cas de grandes grèves et de conflits avec un Gouvernement qui doit désirer à un moment donné réduire en poussière toutes les organisations ouvrières.

Le Congrès prochain peut et doit régler les attributions des deux organes de la classe ouvrière qui se complètent l'un l'autre, qui sont nécessaires tous deux, mais pour cela il faut laisser de côté tout esprit étroit de sectarisme, de rivalité ou de prééminence. Nous savons que la plupart des groupes sont de notre avis, car l'éducation ouvrière s'est faite au milieu des luttes, des déceptions et des souffrances qu'il a fallu endurer. Nos camarades de Paris sont mieux placés que d'autres pour comprendre aujourd'hui que le moment n'est pas venu où la seule institution de la Fédération des Bourses du travail sera de force à lutter contre l'Etat capitaliste.

Il ne doit donc pas avoir deux congrès à Nantes, mais un seul congrès qui sera organisé sous les auspices des deux Fédérations existantes et ce congrès aura pour mission et pour résultat de constituer solidement ces deux institutions qui sont encore quelque peu embryonnaires; d'en déterminer exactement les fonctions et d'en faire malgré sa dualité un seul organisme de la classe ouvrière.

Les institutions humaines, pour être viables et rendre des services, doivent se modeler sur l'être humain, car la nature est extrêmement simple dans ses procédés; or, l'homme a deux jambes et deux bras; les deux Fédérations doivent être les deux bras et les deux jambes de la classe ouvrière; on nous répondra sans doute que l'homme n'a qu'un seul cer-

veau à quoi nous répondrons que rien n'est moins prouvé, car la science moderne admet la dualité du cerveau.

La Bourse du travail de Nantes n'entend pas imposer sa volonté dans l'organisation du Congrès, mais elle tient avant tout à prendre l'avis de toutes les organisations ouvrières. Avant de prendre une détermination définitive elle sera très heureuse de recevoir tous les renseignements et les communications des intéressés.

Elle n'a et ne veut avoir qu'un principe: *Union*.

LA RÉDACTION.

## PARTIE OFFICIELLE

### COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du mardi 17 octobre 1893.

Président: Connès.

Assesseurs: Paon et Louvet.

Absents: Codet, Brevet, Hervouet, Quathouis, Boishardz, Coignard, Babonneau, Arnault, Juvin, Léauté, Deniau, Bruneau, Ménard, Touroud, Leprier, Faivre, Lamin, Aubert, Briand, Garel, Michel, Harz, Guillard, Lerudillier, Lediscarde, Chaussepier, Martin, Gaultier, Cargnier, Mestage, Gerlaud, Pacaud, Martin, Nicolas, Braud, Olivier, Beausoleil, Huchet, Orseau, Lefloch, Buisson, Meinard, Journé, Moreau, Legard, Chevalier, Burlaud, Lebaillé, Bouchereau, Moreau, Vieau, Boueffard, Frineau, Vallé, Gourdon, Chauvet, Guégen, Basquier, Hervé, Parz, Bidot, trois délégués des vanniers, tailleurs de pierres blanches, des serruriers, des maçons, menuisiers en bâtiments, ferblantiers-zingueurs.

Le citoyen Riou demande rectification du procès verbal de la réunion du 19 octobre qu'il avait donné sa démission à toute commission, mais réservant la commission exécutive. Adopté.

Le citoyen Marchand commence la lecture de son rapport rendant compte de son mandat au Congrès de Zurich.

Le citoyen Chevé, pendant la lecture du rapport, interrompt l'orateur en disant que c'est une école qu'il nous fait et non le compte rendu du mandat que nous lui avons confié.

Le citoyen Marchand proteste et continue la lecture de son rapport.

A un moment donné un grand murmure se fait entendre à la tribune.

Plusieurs citoyens protestent contre les syndiqués qui sont à la tribune et disent que c'est contre le règlement.

Ils demandent la continuation du rapport. — Adopté.

Le citoyen Marchand dit qu'il a fait son rapport de façon à éclairer les ouvriers.

Le citoyen Chevé dit que Marchand est sorti complètement de son rôle; qu'il n'avait pas les mêmes idées à son départ au Congrès de Zurich, ce n'est qu'après qu'il a fait volte-face, et s'il a la prétention d'instruire les travailleurs et surtout de les convaincre sur ses théories, il se trompe énormément.

Plusieurs citoyens demandent le renvoi de la lecture du rapport à une prochaine séance. — Adopté.

La séance est levée à 10 h. 20.

*Séance extraordinaire du 24 octobre 1893*

Président : Chevè.

Assesseurs : Lefloch et Doceul.

Colombe donne lecture d'une protestation émanant du Syndicat des couvreurs au sujet des protestations qui se sont élevées lors de la lecture de la première partie du rapport de Marchand à la précédente réunion.

Letessier appuie la protestation et demande un vote de blâme contre les délégués qui ont interrompu le rapporteur.

Le président de séance proteste contre certaines paroles de Letessier.

Un citoyen non délégué veut prendre la parole.

Le président fait remarquer qu'il n'y a que les délégués qui ont droit à la parole, que les syndiqués à la tribune ont des délégués au comité général pour servir leurs intérêts.

Plusieurs citoyens demandent l'ordre du jour. Adopté.

Marchand regrette vivement la discussion et rappelle son mandat au congrès de Zurich.

Après la lecture du rapport du congrès de Zurich, Le Tessier combat l'amendement Bebel. Pour le jour de protestation de la classe ouvrière, on ne devrait pas désigner le jour, que ce ne soit pas plus le 1<sup>er</sup> mai qu'un autre jour. Pour les 8 heures, les allemands les ont combattues et protesté contre Marchand et contre le congrès, d'avoir chassé les anarchistes.

Ledunois dit qu'il est impossible de lire le rapport au théâtre de la Renaissance s'il n'est pas abrégé.

Riou demande une commission de 6 membres avec Marchand pour étudier le rapport.

Ledunois dit qu'il a eu connaissance de plusieurs rapports qui sont bien plus courts et aussi explicites.

Letessier appuie la proposition Riou.

Tulève demande avant de nommer la commission, si Marchand veut abréger son rapport.

Marchand dit que son rapport est fait suivant tous les faits du congrès et que c'est l'exacte vérité.

Tulève dit qu'il faut au moins 3 h. 1/2 pour le lire, qu'il est impossible d'en donner connaissance en réunion publique aux syndiqués si le rapport n'est pas abrégé.

Benezet dit qu'à la Renaissance il faut lire bien plus lentement ce qui fera au moins 5 heures de lecture.

Benezet et Riou proposent l'ordre du jour suivant, avec amendement de Tulève.

« Le Comité général réuni à la Bourse du Travail, le 24 octobre 1893, considérant que le rapport fait par le citoyen Marchand à propos du congrès de Zurich, tout en contenant une foule de renseignements précieux, n'a pas de proportions assez réduites pour pouvoir être lu en séance publique, décide que ce rapport sera remanié par une Commission spé-

cial de six membres : faute de quoi, il ne sera pas communiqué. »

Tulève demande le vote au scrutin public.

Colombe dit que le rapport est la propriété de la Bourse et propose si oui ou non il doit être lu tel qu'il est.

Marchand et Le Tessier votent pour.

Tous les autres délégués votent contre.

La proposition Riou et Benezet donne les résultats suivants : 42 pour et 2 contre.

Ont voté pour : Charrier, Quathouis, Garnier, Boishardy, Bruneau, Wagner, Goujon, Touraud, Michel, Lediscorde, Bras, Marchand des cordiers, Titon, Tulève, Gergaud, Doceul, Angibeau, Colombe, Godron, Lanou, Chevè, Brasseur, Lefloch, Templé, Moreau, Legard, Niel, Richard, Ledunois, Lebaillif, Rambaud, Goulay, Gourdon, Chale, Lagarde, Bisseret, Le Palmec, Juguët, Benezet, Titon, Riou, Blin et Barthès.

Ont voté contre : Marchand des cochers, et Le Tessier.

A la tribune, les syndiqués font une protestation.

Colombe demande que la questure fasse son devoir, que le président désigne deux membres du comité général pour y mettre l'ordre.

Marchand refuse formellement d'abréger son rapport.

Chevè invite Marchand, au nom de la Bourse du travail, à déposer son rapport sur le bureau.

Marchand refuse de déposer le rapport, mais donnera les imprimés du Congrès.

Chevè lui fait remarquer qu'il commet là un acte des plus blâmables, qu'il a été envoyé par la Bourse et payé par elle et qu'il lui doit un rapport. La Bourse a le droit de l'adopter oui ou non, de faire des coupures si cela lui plaît et qu'il ne devrait pas s'en formaliser.

Colombe dit que les imprimés nous pouvons les avoir quand nous voudrons. Ce qu'il nous faut, c'est le rapport du délégué que nous avons payé. En sa qualité de délégué et au nom de son syndicat, il propose de mettre les imprimés au feu.

Marchand rappelle que les imprimés sont du Congrès.

Ledunois dit que c'est un rapport de journaliste.

Sur la réponse de Marchand qui dit que le rapport des délégués au Congrès de Marseille ne contient que 48 pages et que beaucoup de choses sont passées sous silence, Colombe lui rappelle que ce rapport a été fait après la journée de travail, qu'il n'est que l'expression de l'exacte vérité, que Marchand ne peut le contester puisqu'il l'a réclamé afin de pouvoir s'en servir et qu'il l'a encore entre les mains. Il le prie de bien vouloir le remettre à la Bourse.

Sur le refus de Marchand de déposer son rapport sur le bureau, Tulève déclare trouver ses paroles très drôles ; car du moment qu'il a pris notre argent il doit nous donner un rapport.

Marchand dit que ce travail, ce n'est pas la Bourse qui l'a payé. Il se retire en emportant son rapport,

(Grand murmure dans toute la salle).

Benezet, Barthès et Tulève proposent l'ordre du jour suivant :

« Le Comité général, en présence du refus formel du citoyen Marchand de déposer, sur le bureau de la Bourse, un rapport qu'il avait mission d'y fournir, lui vote un blâme énergique et soumet sa conduite à l'appréciation de tous les travailleurs nantais, et que cette manière d'agir soit signalée à tous les syndicats ouvriers de France. »

A l'unanimité l'ordre du jour est adopté.

Colombe propose qu'à l'avenir le Comité général ne soit plus convoqué ; le *Bulletin* servira de convocation. — Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

#### COMMISSION EXÉCUTIVE

*Séance extraordinaire du 31 octobre 1893*

Présidence de Juguët.

Absents : Bisseret, Braud, Lambert, Douillet, Babonneau, Bras, Tullevau, Dupré.

Excusés : Chevè et Nicolas.

*Correspondance.* — Lettre faisant connaître au syndicat des mouleurs qu'une salle sera à leur disposition tous les dimanches.

Lettre du syndicat des mouleurs faisant connaître qu'à l'avenir il n'enverra qu'un délégué à la Bourse.

Colombe dit que ce syndicat sort du règlement.

Ledunois dit qu'un délégué est suffisant car lorsqu'il y a un vote, il arrive que les trois délégués du même syndicat ne votent pas dans les mêmes idées.

Tulève dit que si un syndiqué ne va pas son droit chemin c'est le syndicat qui doit y veiller.

Colombe dit qu'il avait fait une proposition tendant à diminuer le nombre des délégués mais qu'il a été battu ; d'un autre côté pour n'en avoir qu'un il le combattrait vu qu'un seul peut voter suivant ses idées personnelles.

Ledunois proteste et dit que si toutes les propositions qui sont faites à la Bourse passaient aux syndicats, un seul délégué suffirait.

Letessier proteste contre les idées de Ledunois.

Tulève dit que si nous envoyons toutes les propositions dans les syndicats, il n'y a plus besoin de délégué ; seule la correspondance suffit.

Marchand, des cochers, dit que si les bancs étaient divisés par syndicat les délégués pourraient se consulter et le vote serait plus facile.

Colombe propose de renvoyer la lettre à la Commission des règlements. (Adopté).

Lettre de Jousse adressant sa démission au Comité général.

Lettre de Le Guével faisant connaître qu'il n'assistera à aucune réunion de la Bourse d'ici que son syndicat ait pris une décision sur les événements de la réunion du 19 septembre 1893.

Lettre de la Bourse de Saumur demandant divers renseignements.

Lettre de la Bourse de Saint-Nazaire, au sujet de l'affaire Eustache.

Lettre du syndicat des cordonniers d'Angers, adressant quatre listes de souscription.

Lettre du syndicat des ouvriers en bâtiment de Grollet (Tarn), faisant connaître qu'ils se sont mis en grève.

Colombe donne lecture d'une circulaire à adresser aux syndicats :

1° Pour divers renseignements à fournir en fin d'année à la police.

2° Au sujet du renouvellement de la moitié de la commission exécutive (Proposition de candidats). Adopté.

Plusieurs citoyens demandent à procéder au vote pour les membres à renouveler au 1<sup>er</sup> janvier, à seule fin que les syndicats puissent présenter un autre candidat. Adopté.

Tulève, Douillet, Richard, Lambert, Marchand, Ledunois et Moreau sont à renouveler au 1<sup>er</sup> janvier à la commission exécutive.

Tulleau, Brault, Juguet, Riou, Letessier, Bisseret, Bras, Rambaud, Chevé, Dupré et Ribrac sont désignés à continuer jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1894 à la commission exécutive.

Colombe demande à nommer deux membres à la commission des règlements.

Rambault et Juguet sont nommés.

Colombe fait connaître que le citoyen Marchand a apporté toutes les circulaires du Congrès de Zurich et le rapport du Congrès de Marseille.

La séance est levée à 10 heures 10.

*Séance du 14 novembre 1893*

Présidence : Ledunois.

*Correspondance.* — Lettres des Syndicats des chapeliers, chaisiers, broisseurs et cordonniers pour changement de délégués.

Lettre du Syndicat des balayeurs de Marseille demandant un questionnaire.

Colombe demandera des renseignements à la Bourse de Marseille au sujet dudit questionnaire.

Lettre du Syndicat des tanneurs-corroyeurs, etc., donnant sa bibliothèque à la Bourse, tout en en conservant la propriété. — Adopté.

La Bourse d'Angoulême adresse des listes de souscription en faveur des papetiers.

La Bourse de Lyon adresse des listes de souscription en faveur des lingères.

Le Syndicat des tramways de Marseille demande des fonds pour venir en aide à ses grévistes.

Lettre d'Angers demandant le montant des listes de souscription en faveur des cordonniers.

Lettre de la Fédération des Bourses de France, demandant notre adhésion et de nommer un délégué. Richard : rapporteur.

Colombe dit qu'il faudrait s'occuper sérieusement du congrès de 1894.

Ribrac est nommé rapporteur.

Colombe demande à faire tirer le bulletin à 2.000 exemplaires.

La séance est levée à 9 h. 20.

*Le secrétaire-adjoint : GARNIER.*

#### COMMISSION DE PROPAGANDE

*Réunion du 14 octobre*

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : Ribrac, Colombe.

Absents : Tulève, Moreau, Brevet.

Excusé : Jousse.

Ribrac prend l'engagement de s'occuper spécialement de la corporation des fileuses.

Sur la proposition d'un camarade manœuvre de la métallurgie, il est décidé de lancer un appel aux manœuvres ainsi que cela avait été décidé lors des grèves du 1<sup>er</sup> mai et que l'on convoquerait les présidents ou secrétaires des syndicats afin de les engager à appuyer la propagande.

Au nom de la commission, le bureau et les délégués du syndicat des camionneurs devront être convoqués pour le samedi suivant.

La séance est levée à 10 heures 15.

*Réunion du 21 octobre*

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : Colombe, Ribrac, Moreau, Tulève.

Absents : Jousse, Brevet.

Camionneurs. — Tulève et Colombe demandent à leurs délégués de leur désigner plusieurs de leur collègues pour qu'ils s'adjoignent à la commission pour étudier les moyens de reformer le syndicat d'une façon sérieuse et de faire un appel efficace à la corporation. — Adopté.

Manœuvres de la Métallurgie. — Les manœuvres demandent à se syndiquer et comptent sur l'appui de la Bourse du travail.

La commission décide de faire un appel par circulaire dans tous les ateliers métallurgiques.

Fileuses, prépareuses et lisseuses. — Un nouvel appel est décidé et rédigé séance tenante. La réunion aura lieu le dimanche 5 novembre à dix heures du matin.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

*Réunion du 28 octobre 1893*

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Présents : Colombe, Tulève.

Absents : Jousse, Brevet.

Excusés : Moreau, Ribrac.

*Correspondance* : lettre de Riou, renvoyée au Comité général.

Camionneurs. — Les délégués sont présents.

Une réunion plénière de la corporation aura lieu dimanche 5 novembre. Un appel par la presse sera adressé à la corporation, et de plus, une convocation individuelle.

Manœuvres de la métallurgie. — Les délégués ayant répondu à l'appel de la Commission, il est décidé qu'une circulaire serait adressée à toute la corporation pour une réunion plénière qui aura lieu le dimanche 12 novembre, à 10 heures du matin.

Une seconde entrevue avec les délégués aura lieu le jeudi 2 novembre pour la rédaction de la circulaire et la préparation des statuts.

Le syndicat métallurgique de Couëron demande deux délégués pour une conférence le dimanche 29 octobre. Tulève et Colombe, ayant été désignés dans la séance du 26 août, se rendront à cette invitation.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

*Réunion du 4 novembre 1893*

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Sont présents : Ribrac, Moreau, Colombe, Tulève, Riou.

Absent : Brevet.

Il est décidé que Tulève et Ribrac se rendront le lendemain, à 10 heures, à la

réunion des fileuses, et Tulève, Ribrac et Colombe, à 2 heures du soir, à la réunion des camionneurs.

La séance est levée à 9 heures.

*Le Secrétaire : TULÈVE.*

#### COMMISSION DE RÉDACTION

*Réunion du 23 octobre*

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : Brasseur, Chevé.

Excusé : Codet

Absents : Le Guével, Templé.

Chevé donne lecture de plusieurs petites informations concernant le *Bulletin*. — Adopté.

Il est aussi donné lecture d'un article de G. P..., intitulé : *De l'humanité*, qui est renvoyé à la prochaine réunion, la commission voyant quelques petits changements à faire.

Le secrétaire général est chargé de convoquer son auteur pour la réunion de lundi prochain.

La commission adopte un article de J.-B. Clément, intitulé : *Le Combat pour la vie*; un autre de Proudhon intitulé : *Le salariat*.

La commission prend aussi connaissance de plusieurs autres communications.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

*Réunion du 30 octobre*

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : Codet, Brasseur, Chevé.

Absents : Le Guével, Templé.

La commission prend connaissance des communications intéressant la rédaction.

Le secrétaire donne lecture d'un article intitulé : *L'avenir*. — Adopté.

Le citoyen G. P..., présent, auteur de l'article intitulé : *De l'humanité*, accepte quelques modifications à son article.

La séance est levée à 10 heures.

*Réunion du 6 novembre*

La séance est ouverte à huit heures.

Présents : Templé, Chevé.

Excusé : Brasseur.

La séance est exclusivement consacrée à la lecture de plusieurs articles et à leur correction.

La commission est avisée par le secrétaire général de la Bourse que Le Guével n'assistera à aucune réunion avant que son syndicat ait pris une décision au sujet du syndicat des menuisiers en voitures.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

*Le secrétaire, J. CHEVÉ.*

#### PARTIE NON OFFICIELLE

### LA GRÈVE DES MINEURS

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la grève des mineurs du Pas-de-Calais n'est pas terminée; le pays est couvert de gendarmes et de soldats qui sont naturellement tout à fait au service des compagnies minières pour mettre leurs serfs à la raison.

Messieurs les directeurs des mines et

leurs porions peuvent se livrer à toutes sortes de manœuvres pour rouler les grévistes ; on trouve cela très bien, mais si ces derniers ne veulent pas se laisser faire ; on les pourchasse, on les maltraite, on les traîne en prison et on les condamne.

Naturellement la force publique et l'autorité judiciaire agissent ainsi au nom de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité tout comme les Torquemada du Moyen-Age suppliciaient les gens au nom de la très miséricordieuse Eglise catholique.

Les journaux de l'oligarchie bourgeoise, quoique leur sens moral soit bien oblitéré ont conscience de l'iniquité de la classe à laquelle ils appartiennent et de ses valets ; aussi cherchent-ils à mettre sur le dos des mineurs et de leurs députés la responsabilité des choses absolument odieuses qui se passent dans notre bassin houiller du Nord.

En vertu de l'immortel principe que c'est le *lapin* qui a commencé, ils affirment que ce sont leurs amis députés qui ont lancé les malheureux mineurs du Pas-de-Calais dans l'aventure qui tourne si mal pour eux.

C'est une calomnie de plus.

La grève actuelle, comme la plupart des grèves de mineurs, a été en réalité provoquée par les Compagnies houillères elles-mêmes, car elles avaient le plus grand intérêt à ce qu'elles se produisent.

Si l'on veut s'en convaincre, qu'on lise attentivement les articles que Paul-Leroy Baulieu a fait paraître, à ce sujet, dans l'*Economiste français*.

Le conseiller de la haute industrie ne se donne pas même la peine de voiler sa pensée.

Il suffit, du reste, de connaître un peu les conditions de l'industrie charbonnière pour s'apercevoir qu'il ne peut en être autrement.

Malgré l'arrêt que les grèves produisent dans l'extraction du charbon, celle-ci répond largement à tous les besoins de la consommation : il est donc clair que sans les grèves il serait extrait des mines beaucoup plus de charbon qu'il n'en faut.

C'est ce qui arrive en temps ordinaire, les stocks s'accumulent, les prix baissent et arrivent à ne plus couvrir les frais d'exploitation.

D'un autre côté, le charbon doit être employé dans un temps assez court après sa sortie de la mine, sous peine de s'altérer et de perdre toute sa valeur vénale.

On comprend donc que l'accumulation des stocks doive préoccuper les directeurs des mines et les conseils d'administration des Compagnies, elle leur fait entrevoir de grosses pertes d'argent et il ne faut pas une grande dose de logique pour comprendre qu'une grande grève de mineurs seule peut les empêcher d'éviter la ruine.

C'est pourquoi les grèves éclatent en temps opportun.

Pendant que les mineurs chôment, les stocks s'écoulent à des prix *en hausse* ; comme les dépenses de main-d'œuvre sont supprimées, il en résulte un double bénéfice pour les propriétaires de mines.

Nous ne disons pas que les directeurs de mine emploient des agents directs pour

provoquer les grèves, leurs moyens d'action sont à la fois plus simples, plus ingénieux et moins compromettants.

En effet, à part un petit nombre d'ouvriers qui touchent un salaire fixe, la plupart des mineurs sont réglés d'après des conditions très compliquées avec lesquelles il est facile de léser leurs intérêts et de leur susciter des difficultés. Aussi, dès que les stocks de charbon deviennent embarrassants et encombrants, on cherche quelle aux mineurs, on les soumet à mille vexations et on ne leur donne pas leur dû ; s'ils cèdent, on accentue la note jusqu'au point où elle devient intolérable ; en un mot, on trouve toujours le moyen de faire éclater la grève quand elle est nécessaire pour les intérêts de la Compagnie.

Quand les stocks sont à peu près écoulés et bien vendus, les mineurs sont généralement à bout de ressources et pressés par la famine. Il se trouve toujours des malins alors pour proposer l'arbitrage que les propriétaires de mines ne manquent jamais d'accepter tout en ayant l'air de se faire tirer l'oreille.

Quelques jours de résistance de plus de la part des mineurs auraient fait tourner la grève à leur avantage ; mais, lassés par leurs souffrances, ils se laissent faire, passent par les conditions de l'arbitrage et rentrent au travail. Le tour est joué !

Les Compagnies n'ont pas versé de salaires pendant un mois ou deux ; elles ont vendu leur charbon très cher et elles ont fait partir des vieux stocks que le soleil et la pluie commencent à altérer. Pour éviter toute détérioration à la propriété, le gouvernement met à la disposition des Compagnies, les fonctionnaires, les gendarmes, les soldats et les juges ; elles peuvent donc se livrer à leurs machinations sans aucun danger pour elles. Quant aux pauvres diables de mineurs, on les bouscule, on les foule aux pieds, on les frappe, on les sabre, et au besoin on les fusille ; on n'oublie point d'en fourrer des centaines en prison.

Voilà comment l'on traite, sous notre République, de braves travailleurs qui vont arracher le charbon, c'est à dire l'âme de l'industrie, aux entrailles de la terre. Et vous pensez, Messieurs les capitalistes, que de pareilles iniquités pourront se continuer longtemps ? Vous vous imaginez que vous parviendrez à maintenir par la ruse et la violence un état de choses aussi atroce ? Ah ! mais non ! un jour viendra où la mesure sera comble et vous reconnaîtrez peut-être alors que le parti ouvrier était dans le vrai quand il prédisait l'aboutissant fatal de vos calculs égoïstes et inhumains !

Il sera trop tard, Messieurs !

X.

## L'AVENIR

Depuis qu'elle existe sur la terre, l'humanité n'a cessé de s'agiter pour entrer dans la voie de sa destinée heureuse.

A de certaines époques ses efforts ont redoublé d'énergie et c'est là ce qui a donné lieu aux grands moments de l'histoire.

Aujourd'hui, ce mouvement s'accroît, s'empare de toutes les nations et les pousse

vers des régions encore inconnues mais d'où s'échappent de brillantes lueurs qui font naître en elles de glorieuses espérances.

Les masses s'élancent avec ardeur vers ce point de l'horizon et rien ne saurait les arrêter ; elles ont l'instinct de l'avenir qui leur est prochainement réservé ; elles y courent, elles y volent avec passion, bien décidées à briser tous les obstacles qui pourraient s'opposer à leurs justes revendications.

Cependant les gouvernements, au lieu de seconder de tout leur pouvoir l'œuvre des temps modernes, l'entravent et cherchent à la ruiner.

Insensés qui se croient habiles et forts et dont les bas calculs résistent seulement à une incurable impuissance.

Ils multiplient les obstacles qui barrent encore la route et n'en voient pas moins le mouvement les déborder de toutes parts.

C'est que l'heure de l'universel affranchissement a sonné, la contagion révolutionnaire règne dans le monde, l'instinct de la solidarité s'est fait jour dans les consciences.

Le vent des révolutions qui détruit les abus, les institutions surannées et change la face de l'univers a soufflé et c'est à ce vent que les peuples s'orienteront pour s'élaner vers l'avenir.

D'ailleurs, sans être encore bien nettement défini, le but de l'humanité se dessine de plus en plus. Il se manifeste chez les classes nombreuses par le besoin d'améliorations et de bien-être ; Chez les oisifs et les capitalistes par une sourde inquiétude.

Solidarité et justice voilà les deux fondements de la société nouvelle qui va s'élever sur les ruines de l'ancienne.

Travailleurs, serrons nos rangs et en avant !

C.

## Informations diverses

L'administration municipale vient de commettre un acte des plus autoritaires au sujet de l'affichage à Nantes, en accordant à une Agence, seule, le droit d'afficher sur les bâtiments communaux et cela pour quelques milliers de francs par an.

De son côté, cette Agence vient de louer une grande partie des murs des propriétaires de sorte que les afficheurs nantais sont condamnés à abandonner la profession qu'ils exerçaient depuis longtemps et à la satisfaction de tous les commerçants.

C'est une façon cavalière de tourner la loi, qui permet à tout citoyen d'afficher.

Emus, à juste titre, de cette façon d'agir, les afficheurs qui élevaient honnêtement leur famille avec le produit de ce travail, ont adressé une pétition au Conseil municipal qui a passé outre et approuvé la proposition de l'administration.

Il nous semble, cependant, que le Conseil municipal de Nantes aurait dû agir avec plus de circonspection, car il est élu pour défendre les intérêts de ses concitoyens et non pour avantager une Agence étrangère, qui ira porter ailleurs le produit de ce commerce.

La Ville a besoin de ressources, a-t-on répondu ; nous sommes d'accord, jusqu'à un certain point, sur cette question, — on en trouverait ailleurs, — mais n'était-il pas du

devoir de celui dans le cerveau duquel germé cette idée, de consulter avant les affluents nantais, ses concitoyens, faire une espèce d'adjudication entre eux, en faire deux, trois, quatre lots s'il avait fallu, afin de satisfaire tout le monde ; quoique nous réprouvions ce système d'adjudication, cela eût été plus juste, dans la question qui nous préoccupé.

Conclusion : On a enlevé à ces travailleurs, par ce traité, le droit d'exercer leur profession.

Une autre question qui ne nous a pas moins émus, à juste titre, et qui vient également d'être votée par le Conseil municipal sur la proposition de l'administration, c'est celle de l'augmentation du droit sur le charbon.

Nous voilà donc encore, à l'entrée de l'hiver, sous le coup d'un impôt qui intéresse au plus haut degré la classe laborieuse.

En effet, le charbon est un élément indispensable pour nous, pour nos familles.

L'on vise, dit-on, dans cet impôt, les Compagnies qui en font une grande consommation ; mais qu'est-ce que cela peut bien leur faire, elles feront payer un peu plus cher leurs produits et tout sera dit.

Mais le travailleur qui a déjà bien de la peine à élever sa famille ne peut recourir à ces moyens, donc c'est sur lui que retomberont les charges : il paiera le charbon qu'il consomme plus cher, puis certains produits dont il a besoin pour son existence.

Et ce n'est pas tout, le lapin, le poulet, — celui-là par exemple est augmenté parce que nous n'en mangeons pas, dit-on.

En effet, dans ces conditions nous ne pourrions plus nous payer de temps en temps un de ces mets. L'ouvrier ne doit pas en manger, paraît-il.

Pourquoi n'avoir pas augmenté le lièvre ??? Pour terminer, une petite réflexion : reportons-nous en arrière et nous verrons que cette question d'augmentation du charbon ne porte pas de chance. Qu'on se le dise !

Nous lisons dans le *Phare de la Loire* du 16 octobre :

« Un délégué du Ministère du commerce a été chargé dernièrement de faire des enquêtes sur les Bourses du travail de province.

« Ce délégué est actuellement à Nantes. » Aurions-nous une épée de Damoclès suspendue sur nos têtes, et aurait-on l'intention de nous faire subir le même sort qu'à nos frères de Paris.

Nous attendons donc, non sans impatience, le résultat des enquêtes de ce délégué.

A propos de la Bourse du travail de Paris, le *XIX<sup>e</sup> Siècle* nous apprend une drôle de nouvelle :

Il paraît qu'elle va être réouverte dans quelques jours avec un nouveau règlement ; l'administration et la constitution d'une Commission composée de délégués de syndicats et de fonctionnaires de la préfecture de police de la Seine, chargée de la comptabilité et du fonctionnement de la Bourse.

Nous espérons bien que la Bourse du travail de Paris ouverte dans ce sens, ne rencontrera pas un seul syndicat parisien qui se prêtera à cette manœuvre.

Ah ! camarades parisiens ! pourquoi faut-il que vous ayez tombé dans ce piège ?

Nous nous demandons pourquoi on a supprimé la borne-fontaine de la Verrerie.

Ce fait met dans la gêne la population laborieuse des rues environnantes qui n'ont pas le moyen de se payer le luxe d'un service d'eau à domicile.

Il faut donc maintenant que les ménages d'ouvriers aillent puiser l'eau nécessaire à leur existence, à leur hygiène, dans la Loire au risque de tomber à l'eau.

Ceci a encore un autre inconvénient, l'écoulement de l'eau de cette borne-fontaine permettait le nettoyage du ruisseau qui passait justement auprès de l'urinoir placé au carrefour de la rue d'Alger et de la rue de la Verrerie.

Est-ce ainsi que l'on entend combattre les épidémies ?

Nous connaissons des villes bien moins importantes que Nantes qui possèdent une borne-fontaine dans chaque rue.

### Les Travailleurs aux bénéfices

Plusieurs grands industriels ayant tout intérêt à ce que la production de leurs ouvriers soit plus grande ont cru, en leur donnant les quelques pièces de monnaie qu'ils appellent le « tant pour cent » sur les bénéfices que la maison peut réaliser faire acte de progrès social. Je crois que ces travailleurs aux bénéfices, s'ils envisageaient la question sous son jour véridique, n'accepteraient pas cette augmentation, car, en voici, je crois, les funestes conséquences :

Ces bénéfices, soi-disant bénéfices, qui appartiennent véritablement à celui qui les produit, ne sont absolument qu'un piège tendu aux travailleurs pour les faire travailler davantage, ce qui fera donc le bénéfice quadruplé du patron ; car, partagez une poire en quatre morceaux, gardez-en trois et donnez-en un, il vous en restera donc toujours la plus grosse part. Voilà donc le résultat avec ces bénéfices. Que l'on donne 200 francs à un travailleur, le patron en empochera 10.000, ce qui est à peu près égal. Et cet excès de production, qu'en adviendra-t-il, au détriment de la classe ouvrière : le renvoi des camarades dont on n'aura pas besoin, puisqu'avec dix hommes le travail sera aussi vite fait qu'avec quinze.

Triste résultat qui amènera la faim et la misère dans bien des familles, et tout cela pour l'appât de l'argent.

Ce travail, qui est produit par le travailleur plus vivement qu'il ne devrait l'être, peut-il être aussi bien fait, avoir la même solidité et la qualité de celui qui a tout le temps d'être travaillé.

Non, cela est impossible, et l'art manuel, qui tend à disparaître de jour en jour, de cette façon disparaîtra complètement ; en voici donc les fâcheuses conséquences, car pour ces quelques sous que l'on vous jette en pâture, vous détruirez votre savoir faire et vous amèneriez la misère chez vos camarades.

Petit bénéficiaire de votre produit, que devez-vous faire ? Travailleurs vous êtes, travailleurs vous devez rester ; mais en modifiant la production de vos bras, ces bénéfices que l'on vous dit donner vous appartiennent, ils sont à vous. Si vos pa-

trons veulent faire un pas en avant vers les sphères sociales, qu'ils augmentent vos salaires sur la proportion de ce que vous pouvez produire.

Aux bons entendeurs, salut !

E. T.

### ACTE DE CHARITÉ

On parle beaucoup de souscriptions ouvertes en faveur des familles éprouvées par le choléra.

M. Durante, préposé en chef de l'Octroi de Nantes, ne pouvait faire mieux que d'entrer dans le mouvement et d'engager ses employés à venir, par une petite cotisation, participer dans la limite de leurs moyens, à aider ces familles éprouvées.

A ce sujet, nous citons l'anecdote suivante :

L'un de ses employés s'étant trouvé atteint de cette terrible maladie, constatée par le docteur Bertin, qui, se conformant à l'avis de M. le Maire, lui ordonna un repos absolu et les remèdes nécessaires, M. Durante voulant faire voir son bon cœur et désireux de se conformer à l'ordonnance de M. Bertin, infligea cinq francs d'amende à cet employé, sous prétexte qu'il n'avait pas prévenu à l'avance qu'il allait être atteint du choléra.

Toujours humain, Monsieur le Préposé en chef.

Sans commentaires !

D. COLOMBE.

### LE COMBAT POUR LA VIE

Pour l'enfant né de pauvres gens, les misères commencent dès le berceau, et il n'en a pas toujours un ! A peine a-t-il dix ou douze ans, qu'on l'envoie gagner son pain, et bien souvent il y va sans souliers.

Homme, époux, père, le voilà obligé de travailler pour toute la maisonnée ; il ne doit plus compter avec son appétit que pour le tromper : il a l'appétit de ses enfants à satisfaire ; il a sa femme qui nourrit, et il faut de quoi alimenter son lait.

En travaillant dix ou douze heures, en faisant même des heures en plus, il n'arrive pas à mettre les deux bouts ensemble. S'il parvient, à force de privations, à mettre vingt-cinq ou trente francs de côté, survient la maladie d'un enfant ou l'arrivée d'un autre, et voilà ses vingt-cinq ou trente francs dévorés, et le voilà avec des loyers en retard, des dettes ici et là qui le replongent dans la misère et les tourments pendant bien des mois et souvent des années.

Chaque matin, le travailleur se lève donc avec le problème de la journée à résoudre. A peine s'il sait où il est aujourd'hui, mais il ignore où il sera demain. On n'est même pas chez soi dans la maison qu'on habite : le propriétaire vous en expulse au gré de ses fantaisies ou de ses intérêts ; il en est de même de l'atelier.

On se couche accablé par les soucis du jour et tourmenté par ceux du lendemain ; on se lève fatigué des misères de la veille et effrayé de celles du jour. Le sommeil n'est même plus un repos, c'est un cauchemar.

A cela viennent se joindre les accidents,

la crainte du chômage : car si l'on vit mal en travaillant, que devient-on quand l'ouvrage manque ?

N'étant sûr de rien, on passe sa vie à trembler. La vie est un combat sans trêve, un combat pour manger, pour se loger, pour se vêtir. On a beau prendre ses précautions, avoir ce qu'on appelle un bon métier, être habile, courageux, ordonné, économe, rangé, on ne peut rien contre le désordre économique et social actuel : il vous dérouté, il vous épuise, il vous prend la santé et les forces ; il vous entrave et finit par vous anéantir.

Les plaisirs qu'on prend pour se délasser, pour se refaire l'imagination, pour se remonter le moral, deviennent même des ennemis : on se les reproche parce qu'ils ont coûté quelques sous et qu'un soir on manque du nécessaire à la maison. On se dit en soupirant qu'on aurait bien dû s'en passer.

N'est-ce pas un combat cent fois plus terrible que ceux que se livrent les peuples ? On n'a même pas pour soi l'insouciance de la vie des camps, le repos après la bataille, le droit de marauder, ni la chance d'un armistice pour panser ses blessures et pleurer ses morts. Si l'on déserte ou si l'on fléchit dans la bagarre, on a la prison et le bain pour hôtel des invalides.

On est enrôlé par surprise pour la vie, et l'on n'est libéré que le jour où l'on meurt ; c'est la seule désertion qui nous soit permise, parce que les gendarmes et le code ne peuvent rien contre la mort.

J. B. CLÉMENT.

## LE SALARIAT

Sait-on bien ce que c'est que le salariat ? Travailler sous un maître jaloux de ses préjugés autant que de son commandement, dont la dignité consiste surtout à vouloir et à ne s'expliquer jamais, que souvent on mésestime et dont on se raille ! N'avoir à soi aucune pensée, étudier sans cesse la pensée des autres, ne connaître de stimulant que le pain quotidien et la crainte de perdre son emploi.

Le salarié est un homme à qui le propriétaire qui loue ses services tient ce discours : Ce que vous aurez à faire ne vous touche en rien ; vous n'avez point à le contrôler, vous n'en répondez pas. Toute observation vous est interdite ; nul profit pour vous à espérer hormis votre salaire, nulle chance à courir, nul blâme à craindre.

Ainsi l'on dit au journaliste : Prêtez-nous vos colonnes et même, si cela vous convient, votre ministère. Voici ce que vous avez à dire et ce que vous avez à taire. Quoi que vous pensiez de nos idées, de nos fins et de nos moyens, défendez toujours notre parti, faites valoir nos opinions. Cela ne peut vous compromettre, ne doit point vous inquiéter : le caractère du journaliste, c'est l'anonyme. Voici, pour vos honoraires, dix mille francs et cent abonnements. Cela vous va-t-il ? Et le journaliste, comme le jésuite, répond en soupirant : *Il faut que je vive !*

On dit à l'avocat : Cette affaire présente du pour et du contre ; c'est une partie dont je suis décidé à courir la chance et pour laquelle j'ai besoin d'un homme de votre pro-

fession. Si ce n'est vous, ce sera votre confrère, votre rival, et il y a mille écus pour l'avocat si je gagne mon procès, cinq cents francs si je le perds. Et l'avocat de s'incliner avec respect disant à sa conscience : *Il faut que je vive !*

On dit au prêtre : Voici de l'argent pour trois cents messes. Vous n'avez point à vous inquiéter de la moralité du défunt ; il est probable qu'il ne verra jamais Dieu, étant mort dans l'hyprocrisie, les mains pleines du bien d'autrui et chargé de la malédiction du peuple. Ce ne sont pas vos affaires. Nous payons, dites toujours. Et le prêtre, levant les yeux au ciel :

*Amen ! dit-il, il faut que je vive !*

On dit au fournisseur : Il nous faut trente mille fusils, six mille sabres, mille quinquaux de plomb, cent barils de poudre. Ce que l'on peut en faire ne vous regarde point ; il est possible que tout cela passe à l'ennemi. Mais il y aura deux cents mille francs de bénéfices. C'est bien, répond le fournisseur : chacun son métier. *Il faut que tout le monde vive !*

... Faites le tour de la société et après avoir constaté l'absolutisme universel, vous aurez reconnu l'indignité universelle. Quelle immoralité dans ce système de valetage ! Quelle flétrissure dans ce machinisme.

PROUDHON.

## Aux Travailleurs

Vous le voyez ? L'infâme bourgeoisie, Oui, chaque jour, ô peuple travailleur ! S'en va disant : Vive la tyrannie ! Qui des petits supprime le bonheur (bis).

Dire odieux et digne de vengeance, Car il insulte, hélas ! notre droit Qui dit : le Peuple a droit à l'existence, Et son bonheur est la suprême loi... (bis).

Mais les bourgeois à l'âme fausse, horrible, Ont dit : Pour nous tout bonheur ici-bas ; Pour les petits, la faim qu'on sait terrible Qui tue en nous et l'esprit et les bras (bis).

Allons, petits, armés du droit de vivre Bien haut les cœurs ! pour lutter contre ceux Qui, par la poudre, ainsi que par le livre, Nous font souffrants, constamment malheureux (bis).

Concertons-nous pour terrasser ces hommes Qui font nos maux... donc toutes nos douleurs ; Soyons vaillants en ces temps où nous sommes Si nous voulons des jours beaux et meilleurs (bis).

SPARTACUS.

## PRIME

### AUX ABONNÉS D'UN AN

Afin de donner satisfaction aux nombreux lecteurs du BULLETIN OFFICIEL DE LA BOURSE DU TRAVAIL, nous annonçons qu'une prime sera accordée à tous nos Abonnés d'un an : Elle consiste en un

## MAGNIFIQUE PORTRAIT

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

REPRODUCTION GRANDEUR NATURELLE

Valeur réelle 20 francs, au prix de 6 francs. Ces portraits sont faits par notre ami Le Biboul, un des dévoués Fondateurs de la Bourse du Travail.

## Nouvelles des Bourses du Travail

Les 14 et 15 octobre dernier, une grande fête réunissait tous les travailleurs de Dijon ; il s'agissait de l'inauguration de la Bourse du travail.

La série des fêtes était ouverte, le samedi 14, au soir, par un grand bal, au Cirque d'Été, où plus de 2.000 jeunes ouvriers et ouvrières ont dansé, valsé et sauté folâtement jusqu'à cinq heures du matin.

Ils ne pensaient plus aux peines de l'atelier, aux vexations et aux rebuffades du patronat et de ses gardes-chiourmes ; l'illusion était complète et la joie rayonnait sur tous ces mâles et frais visages.

Le lendemain, dimanche, à neuf heures, avait lieu la réception officielle des délégués et à dix heures la cérémonie d'inauguration commençait, sous la présidence du citoyen Pierre Vaux, député de Dijon-ville. Après les souhaits de bienvenue, adressés par le citoyen Boutinon, secrétaire général de la Bourse, aux délégués étrangers, ceux-ci se font les interprètes du prolétariat français pour préconiser les idées de solidarité et de fraternité qui unissent les travailleurs du monde entier.

Tout en regrettant de n'avoir pu envoyer directement un délégué, la Bourse du Travail de Nantes est fière d'avoir été représentée dignement à cette belle fête prolétarienne.

A deux heures du soir, une conférence-concert réunissait à nouveau toutes les délégations et les organisations ouvrières de Dijon et des environs.

Le succès de cette fête a dépassé toutes les espérances.

Aux organisateurs de la Bourse du Travail de Dijon, nous disons : courage ; mais n'oublions pas que le calme, l'énergie et la persévérance sont indispensables au succès final.

Nous n'y arriverons que par l'union des Fédérations ouvrières et des Bourses du travail.

Une nouvelle Bourse du travail vient de se former à Saumur ; nous ne doutons pas de son succès, car nous connaissons la persévérance des militants qui en sont la tête.

Toutes les Bourses du travail de France sont prêtes du reste à les aider dans la tâche qu'ils ont entreprise.

Tous nos souhaits de réussite à cette nouvelle organisation ouvrière.

## Le Programme des socialistes suisses pour les élections au Conseil fédéral

Les élections législatives de la Suisse auront lieu le 29 octobre courant. Le Comité central « Le Grutli » et le Comité du Parti socialiste suisse ont rédigé, d'un commun accord, en vue des élections, le programme suivant, que nous jugeons utile de communiquer à nos lecteurs, à ce moment surtout où il s'agit aussi pour les députés socialistes des différentes fractions d'arriver à une entente sur le terrain législatif :

1° Droit au travail, qu'on réalisera en réduisant la durée du travail, en établissant

des bureaux de placement gratuits, en assurant les ouvriers contre le chômage et en protégeant d'une manière plus efficace les travailleurs ;

2° Organisation professionnelle obligatoire ;

3° Assurances des ouvriers, petits industriels et petits propriétaires contre la maladie et contre les accidents ; assistance médicale gratuite ;

4° Monopole du tabac, en employant les bénéfices nets pour l'assistance publique ;

5° Monopole de l'émission des billets de banque ; Banque fédérale unique, en vue d'une réforme radicale du système hypothécaire, et pour réduire les dettes qui grèvent les propriétés immobilières ;

6° Socialisation par expropriation des chemins de fer ; abolition des privilèges accordés aux Compagnies ; contrôle et surveillance rigoureux par rapport aux tarifs, horaires, les jours de repos, etc. ;

7° Monopole des allumettes dans l'intérêt de la santé et de la vie des ouvriers, qui travaillent dans cette industrie ;

8° Monopole du commerce des céréales, pour en empêcher les accaparements et pour assurer la défense du pays ;

9° Limitation du budget militaire, autant que possible ;

10° Perfectionnement de l'instruction populaire ;

11° Abolition de la police politique ;

12° Unification de la législation pénale ;

13° Election du Conseil fédéral par le peuple ; réforme démocratique de l'administration fédérale ;

14° Représentation proportionnelle ;

15° Initiative pour tous les projets de loi.

## NÉCROLOGIE

Le parti ouvrier français en général et les syndicats de Saint-Etienne, viennent d'éprouver une perte cruelle par la mort du citoyen Hector Chalumeau, secrétaire général de la Bourse du Travail.

Aussi, des travailleurs de tous rangs, qu'on pouvait évaluer à plus de 6,000, ainsi que de nombreuses délégations venues d'un peu partout, de Lyon, Rive-de-Gier, Roanne, Saint-Chamand, Firminy, etc., ont tenu à accompagner à sa dernière demeure celui qui fut si longtemps à la peine pour les revendications ouvrières.

Chalumeau n'était pas ce que l'on est convenu d'appeler un esprit cultivé, mais, sous sa rude enveloppe de travailleur, et derrière sa franchise brutale, se trouvaient une âme droite et un cœur généreusement ouvert à toutes les idées susceptibles d'améliorer le bien-être matériel, moral et intellectuel de la classe ouvrière à laquelle il appartenait sans réserve.

Au nom de la Bourse du Travail de Nantes, nous adressons un dernier adieu à ce vaillant lutteur, et à sa famille les condoléances de tous les travailleurs nantais.

## LA PART DU LION

Je suis entrepreneur, je prends la première part.

Je suis travailleur, je prends la seconde. Je suis capitaliste, je prends la troisième.

Je suis propriétaire, je prends tout.

## MOTS DE COMBAT

La vie telle qu'elle est faite aux travailleurs est un cauchemar dont la mort seule peut délivrer. Tant qu'à crever stupidement de misère sur quelque grabat d'hôpital, ne vaut-il pas mieux mourir en combattant pour le droit et la liberté.

Le monde subit la torture  
D'un pouvoir infernal ;  
Le Bien est l'esclave du Mal,  
Et cependant la clément nature  
Parle d'amour à toute créature  
De la montagne au fond du val.

Pierre DUPONT.

Le capital n'est qu'un travail déjà fait et mis en réserve ; le travail, au contraire, c'est l'activité de l'homme, la force et l'intelligence agissantes, créant et enfantant le capital lui-même. Le capital, lui, ne saurait engendrer le travail, il n'est que son auxiliaire.

J.-B.-A. GODIN.

Le Gérant : D. COLOMBE

NANTES — IMPRIMERIE DU COMMERCE, 6, RUE SCRIBE.

## PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1<sup>er</sup> prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

## 20 fr. PORTRAITS 20 fr.

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle  
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. 0/0 aux Ouvriers Syndiqués

## ANÉMIE - CHLOROSE - LYMPHATISME

Guéris rapidement par les Dragées & Elixir

Marque déposée **HÉMATOGÈNES** Marque déposée

Pharmacie Notre-Dame - 21, Rue Voltaire

Médicaments supérieurs à prix réduits

Spécialités AU MÊME PRIX que rue d'Orléans

Bandages & Accessoires de Pharmacie

Bas varices, Ceintures, etc., Articles de Pansement et tous les Accessoires de Pharmacie aux prix les plus avantageux.

1893

SERVICE D'HIVER

1893

Trains se dirigeant vers Paris par la ligne d'Orléans

Départ de Nantes  
Omnibus, 6 h. 10 m. Arrivée à Angers, 8 h. 36 m.  
Express, 8 h. 25 m. — à Paris, 4 h. 48 s.  
Omnibus, 8 h. 52 m. — — 9 h. 30 s.  
— midi 7 m. — — 2 h. 48 m.  
Express, 3 h. 5 m. — — 11 h. 59 s.  
Omnibus, 5 h. 30 m. — à Angers, 8 h. 15 s.  
Express, 7 h. 35 m. — à Paris, 5 h. 8 m.  
Omnibus, 9 h. 30 m. — à Ancenis, 10 h. 51 s.  
Express, 11 h. 40 m. — à Paris, 10 h. 39 m.

Trains se dirigeant vers Bordeaux par l'Etat

Départ de Nantes (Gare d'Orléans)  
Omnibus, 6 h. 20 m. Arr. à La Rochelle, 11 h. 43 m.  
Express, 8 h. 39 m. — à Bordeaux, 4 h. 56 s.  
Omnibus, 10 h. 18 m. — à la Roche-s-Yon midi 24.  
Omnibus, 1 h. 5 soir. Arrivée à Bordeaux, 4 h. 22.  
— 4 h. 5 soir. — à La Rochelle 10 h. 46  
— 8 h. 5 soir. — à Clisson 8 h. 53.  
Express, 8 h. 40 soir. — à Bordeaux 6 h. 35 m.

Trains se dirigeant vers la Bretagne et Brest

Départ de Nantes (Grande Gare)  
Omnibus, 6 h. 17 matin. Arrivée à Brest 4 h. 25.  
— 9 h. 20 matin. — à Brest 9 h. 40.  
— 2 h. 10 soir. — à Redon 4 h. 50.  
— 4 h. » soir. — à Quimper 10 h. 27.  
— 7 h. 14 soir. — à Vannes 10 h. 30.

Trains se dirigeant vers Rennes par Châteaubriant

Départ de Nantes  
Omnibus, 8 h. 35 m. Arrivée à Châteaubriant 10 h. 23  
— midi 25 m. — id. 2 h. 12  
— 7 h. 55 s. — id. 9 h. 41

Trains se dirigeant vers Saint-Nazaire, le Croisic, Guérande

Départ de Nantes (Grande Gare)  
Omnibus, 6 h. 5 m. Arrivée à St-Nazaire 7 h. 57.  
— — — au Croisic 9 h. 2.  
— — — à Guérande 9 h. ».  
— 6 h. 17 m. — à Savenay 7 h. 27.  
Express, 9 h. 5 m. — à St-Nazaire 10 h. 38.  
— — — au Croisic 11 h. 40.  
— — — à Guérande 11 h. 34.  
Omnibus, 9 h. 20 m. — à St-Nazaire 11 h. 34.  
— 2 h. 10 s. — id. 4 h. 10.  
— — — au Croisic 5 h. 18.  
— — — à Guérande 5 h. 17.  
— 4 h. » s. — à St-Nazaire 5 h. 50.  
— — — au Croisic 6 h. 50.  
— — — à Guérande 6 h. 46.  
— 7 h. 14 s. — à St-Nazaire 8 h. 52.  
— — — au Croisic 9 h. 45.  
— — — à Guérande 9 h. 41.

Trains se dirigeant vers Cholet, Bressuire, Poitiers

Départ de Nantes (Gare d'Orléans)  
Omnibus, 6 h. 20 matin. Arrivée à Cholet 8 h. 38.  
— 10 h. 18 matin. — id. midi 26.  
— — — à Poitiers 5 h. 22.  
— 4 h. 5 soir. — à Cholet 6 h. 8.  
— 8 h. 5 soir. — — 10 h. 15.

Trains se dirigeant vers Pornic et Paimbœuf

Départ de la Gare de l'Etat  
Omnibus, 6 h. 48 m. Arrivée à Pornic 8 h. 57.  
— — — à Paimbœuf 9 h. 10.  
— midi 25. — à Pornic 2 h. 56.  
— — — à Paimbœuf 3 h. 4.  
— 5 h. 34 s. — à Pornic 7 h. 42.  
— — — à Paimbœuf 7 h. 55.  
— 8 h. 35 s. — à Ste-Pazanne 9 h. 28.

Trains se dirigeant vers La Roche-sur-Yon par Sainte-Pazanne et Challans

Départ de la Gare de l'Etat  
Omnibus, 6 h. 48 m. Arrivée à la Roche-s-Yon 9 h. 53 m.  
— midi 25 — id. 3 h. 16 s.  
— 5 h. 34 — id. 9 h. 44 s.

Trains se dirigeant vers Segré

Départ de la Gare de l'Etat  
Omnibus, 7 h. 39 matin. Arrivée à Segré 9 h. 47.  
— 1 h. 38 soir. — id. 3 h. 57.  
— 7 h. 10 soir. — id. 9 h. 22.